



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Soixante-douzième session**

Genève, 23-25 février 2010

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Assistance aux pays en transition****Assistance aux pays en transition****Note du secrétariat****Mandat**

1. Conformément à son mandat (ECE/TRANS/97, annexe 2, par. h)), s'il lui en est fait la demande, le Comité conseille et aide les pays membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE), en particulier ceux qui doivent faire face à des transformations économiques majeures, grâce à des ateliers, une formation et d'autres moyens appropriés concernant les problèmes de transport présentant un intérêt particulier, pour mettre au point des systèmes et des infrastructures qui soient compatibles avec ceux des territoires voisins de la région de la CEE.
2. Conformément au programme de travail (ECE/TRANS/200, par. 120 et ECE/TRANS/2008/11, activité 02.1, al. i), le présent document contient le rapport annuel sur les activités opérationnelles d'assistance aux pays en transition, qui ont été entreprises au cours de la période allant de janvier à décembre 2009.

**I. Contribution à l'application du Programme d'action d'Almaty**

3. Le Programme d'action d'Almaty, adopté en 2003, vise à établir un nouveau cadre mondial pour la mise au point de systèmes efficaces de transport en transit dans les pays en développement sans littoral et de transit, en vue de faciliter le transport international tout en assurant un niveau élevé d'efficacité, de sécurité et de protection de l'environnement. Il contient des activités liées à la facilitation du commerce et des transports. Il y est rappelé que 57 conventions et accords internationaux dans le secteur des transports sont gérés par l'intermédiaire de la CEE et que, s'ils font l'objet d'une promotion, d'une utilisation et d'une application judicieuses, ces conventions et accords peuvent aider les pays sans littoral et de transit à surmonter leur handicap particulier.

4. Au sein des États membres de la CEE, on recense neuf «pays en développement sans littoral», conformément à la classification du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il s'agit des pays suivants: Arménie, Azerbaïdjan, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan et Turkménistan. Six d'entre eux participent au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA).

5. En 2009, le secrétariat de la Division des transports de la CEE a préconisé que soient établis des accords sur les transports en dehors de la région de la CEE en collaboration avec d'autres commissions régionales et que soit facilité le transit pour aider les pays sans littoral, tant dans le cadre du régime TIR que dans celui d'une facilitation des transports multimodaux.

6. À l'issue de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty en 2008, auquel la Division des transports a activement pris part, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la déclaration sur ledit examen. Cette déclaration a donné un nouveau sens à l'urgence qu'il y avait pour la communauté internationale tout entière à porter son attention sur les défis particuliers que doivent relever les pays en développement tant sans littoral que de transit, cherchant à mettre au point des systèmes efficaces de transport en transit. La Division des transports de la CEE, en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a en conséquence organisé le 2 mars 2009 à Genève une réunion interinstitutions sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. Cette réunion devait permettre d'évaluer les résultats observés au cours de l'examen à mi-parcours et de définir les contributions du système des Nations Unies et d'autres organisations pertinentes à la réalisation accélérée des objectifs du Programme d'action d'Almaty.

7. Douze domaines d'activité ont été recensés dans le cadre de la réunion, parmi lesquels la tenue d'un séminaire TIR régional pour les pays de l'Organisation de coopération économique, notamment les pays en développement sans littoral d'Asie centrale. Les objectifs de ce séminaire étaient les suivants: mise en œuvre plus efficace de la Convention TIR dans l'intérêt de ces pays; diffusion dans ces pays du rapport de la CEE sur la base méthodologique pour la définition des goulets d'étranglement, des liaisons manquantes et du niveau de service sur les réseaux d'infrastructure des transports; enfin, élaboration et publication d'un manuel sur les bonnes pratiques en matière de franchissement des frontières conjointement par la CEE et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

8. Les cinq commissions régionales et d'autres organes des Nations Unies concernés ont été invités par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à remplir un tableau recensant les activités devant être portées ultérieurement à l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies.

## **II. Projet d'autoroute transeuropéenne nord-sud et projet de chemin de fer transeuropéen**

9. Le projet d'autoroute transeuropéenne nord-sud (TEM) et le projet de chemin de fer transeuropéen (TER), établis sous l'égide de la CEE par les gouvernements des pays d'Europe centrale, d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, comptent parmi les activités les plus réussies de la CEE dans les domaines de la mise en place et de la maintenance des

infrastructures. La CEE, en sa qualité d'agent d'exécution des projets TEM et TER, a continué d'apporter un appui technique et administratif à ces projets.

10. Les travaux concernant les projets TEM et TER au cours de la période concernée ont porté principalement sur le suivi de la mise en œuvre du plan directeur et de sa révision. Les enseignements tirés de l'exécution des projets TEM et TER pourraient avoir une importance capitale pour les pays en développement sans littoral dans la région.

11. Les projets incluent depuis peu, parmi leurs tâches principales, des activités d'appui à la mise en place de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie. En outre, ils prévoient des activités spécifiques permettant d'assurer une coopération plus étroite et de partager les expériences avec des pays situés plus à l'est, notamment les pays en développement sans littoral du Caucase et de l'Asie centrale.

12. Un rapport intermédiaire complet sur l'état d'avancement des deux projets sera fait oralement par le directeur des projets TEM et TER au cours de la réunion.

### **III. Activités dans le cadre des programmes régionaux et sous-régionaux**

#### **A. Programme spécial pour les pays d'Asie centrale**

13. La Division des transports de la CEE et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sont parmi les principales sources d'appui et d'assistance technique aux activités du Groupe de travail du SPECA sur le projet de mise en place d'infrastructures de transport et de facilitation du franchissement des frontières, constitué en 1998 dans le cadre de la Déclaration de Tachkent. Tous les pays participant à cette activité sont des pays en développement sans littoral.

14. La quatorzième session du Groupe de travail du SPECA sur le projet de mise en place d'infrastructures de transport et de facilitation du franchissement des frontières, tenue à Almaty au Kazakhstan les 17 et 18 mars 2009, a vu la participation de tous les pays de la région du SPECA, à l'exception de l'Ouzbékistan, ainsi que des principaux organismes de financement de la région, à l'exception de la Banque mondiale.

#### **B. Projet inscrit au Compte des Nations Unies pour le développement (cinquième tranche)**

15. La définition d'objectifs en matière de sécurité routière s'est avérée être un moyen efficace pour mettre en évidence l'ampleur du problème de la sécurité routière et fixer un but à atteindre par les pays et les régions. Le projet est innovant dans la mesure où, même s'il est d'une utilisation courante dans les pays développés, peu de pays en développement ont jusqu'à présent été en mesure de fixer des objectifs. D'ici à la fin du projet, bien plus de pays à revenu faible et intermédiaire devraient avoir adopté des objectifs en matière de sécurité routière et se faire une idée précise de ce qu'il leur reste à faire pour les atteindre d'ici à 2015.

16. Le projet permettra en particulier d'informer ces pays des interventions et pratiques en matière de sécurité routière qui se sont avérées efficaces pour réduire de façon importante le nombre de blessés et de morts dans des accidents de la circulation routière. Il s'agit notamment de programmes portant sur la conduite en état d'ébriété, le port de casques et de ceintures de sécurité et les excès de vitesse.

17. À ce jour, si peu de pays à revenu faible ou intermédiaire sont convenus d'objectifs en matière de sécurité routière à l'échelle gouvernementale, c'est en raison de l'insuffisance de leurs ressources financières, de la faiblesse de leurs capacités statistiques et d'autres problèmes économiques ou sociaux prioritaires. Convenir d'objectifs à l'échelle nationale exigera des ministères et des agences pertinentes d'œuvrer ensemble vers un même but.

18. Le projet sera mis en œuvre par les cinq commissions régionales en collaboration avec d'autres organisations internationales et organisations non gouvernementales (ONG) actives dans le domaine de la sécurité routière. La principale activité dans le cadre du projet est l'organisation en 2008 et en 2009 d'un ou de plusieurs séminaires au niveau de chacune des commissions régionales. Les bénéficiaires du projet sont les pouvoirs publics chargés de la sécurité routière (les ministères de l'intérieur, des transports, de la santé et de l'éducation), les ONG actives dans le domaine de la sécurité routière dans les différentes régions et l'ensemble des usagers de la route.

19. Les résultats du projet ont été présentés à la première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, qui s'est tenue à Moscou le 19 novembre 2009. La déclaration présentée à cette occasion, approuvée par les participants (qui étaient environ 1 500 et représentaient 150 pays), sera un élément clef de la décennie d'action pour la sécurité routière, dont l'adoption sera présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa prochaine session en 2010.

### **C. Futur projet inscrit au Compte des Nations Unies pour le développement (septième tranche)**

20. S'agissant de l'évaluation des émissions de CO<sub>2</sub>, la CEE, en collaboration avec d'autres commissions régionales, a présenté cette année au Compte des Nations Unies pour le développement une demande de financement pour un projet d'assistance technique. Ce projet vise à mettre au point une méthode harmonisée d'évaluation de l'empreinte CO<sub>2</sub> des transports terrestres, en vue de sensibiliser les pouvoirs publics et les autres parties prenantes et de donner une assise scientifique aux politiques de transport durable.

## **IV. Coopération avec d'autres organisations**

21. Le 25 mars 2009, à la Conférence sur «La revitalisation de la route de la soie, une nouvelle perspective pour les transports routiers en période de crise économique mondiale», qui s'est tenue dans le cadre de la Nouvelle initiative sur le transport terrestre (NELTI), le secrétariat a fait un exposé sur les efforts déployés par la CEE en vue de la mise en place de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie.

22. Cette conférence, organisée par l'Union internationale des transports routiers (IRU) et tenue à Varsovie, a réuni environ 200 participants représentant 14 pays, parmi lesquels très peu venaient de l'Union européenne. Le Kazakhstan était absent, même si la Conférence sur «La revitalisation de la route de la soie», qui avait lieu à Almaty en juin 2009 et à laquelle participait aussi le secrétariat de la CEE, était l'événement le plus important dans le cadre de la NELTI. Cette dernière conférence a réuni de nombreux participants (environ 300, de l'Estonie à tous les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI)). Une déclaration ministérielle a été présentée et signée à la fin de la conférence. Le rapport sur la NELTI élaboré par NEA Transport Research devrait être considéré comme l'un des principaux documents de référence entrant en compte pour la deuxième phase du projet de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie.

23. Le secrétariat a aussi assuré des services de conseil lors de deux ateliers organisés par l'IRU et par la Chambre de commerce des États-Unis d'Amérique sur l'aménagement

des itinéraires de transport routier entre l'Europe et l'Afghanistan via le Caucase du Sud. L'un des ateliers s'est tenu à Tbilissi les 17 et 18 juillet 2009 tandis que l'autre à eu lieu à Douchanbé le 19 octobre 2009. Lors de ces deux ateliers, le secrétariat a présenté un rapport sur la contribution de la CEE à la mise en place de liaisons de transport Europe-Asie.

## **A. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

24. La coopération avec l'OSCE se fait conformément au mémorandum d'accord de 2004. Dans le secteur des transports, la coopération se poursuit dans le domaine de la facilitation du transport international et du franchissement des frontières ainsi qu'à l'occasion des examens du respect des engagements de l'OSCE ou de la promotion de l'adhésion aux instruments juridiques de la CEE, tels que la «Convention sur l'harmonisation» ou la Convention TIR, et d'une mise en œuvre effective de ceux-ci.

25. Une initiative récente de l'OSCE et de la CEE dans le domaine de la facilitation du franchissement des frontières est leur projet commun d'élaboration et de publication d'un manuel sur les bonnes pratiques en matière de franchissement des frontières. Ce manuel comportera un chapitre présentant les différentes méthodes de mesure de l'efficacité lors du franchissement des frontières, notamment une évaluation de leur pertinence et de leur utilité.

26. Le dix-huitième Forum économique et environnemental de l'OSCE, qui se tiendra en mai 2010, aura pour thème: «Promouvoir la bonne gouvernance aux points de franchissement des frontières, améliorer la sécurité des transports terrestres et faciliter le transport international routier et ferroviaire au sein de la région de l'OSCE». Cette manifestation, en étroite relation avec les travaux en cours de la Division des transports de la CEE, sera une excellente occasion de poursuivre et de renforcer la coopération OSCE-CEE dans le domaine de la facilitation des transports intérieurs et du franchissement des frontières.

## **B. Organisation de coopération économique de la mer Noire**

27. La coopération avec l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN) se fait conformément à l'accord de coopération entre la CEE et ladite organisation, signé en 2001. La CEE a apporté son concours à l'harmonisation de la législation nationale en matière de transport des États membres de l'OCEMN. En outre, elle a contribué à la mise au point concertée d'une infrastructure des transports au sein de la région de la mer Noire avec l'élaboration du plan directeur TEM et TER ainsi que la mise en place de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie, notamment dans la région de la mer Noire.

28. Le personnel de la CEE a assisté à la réunion des ministres des transports des États membres de l'OCEMN, qui s'est tenue à Erevan les 26 et 27 mars 2009. Cette réunion, présidée par le Ministre arménien des transports, a vu la participation des ministres et des vice-ministres des transports ainsi que des représentants de haut niveau des dix États membres de l'OCEMN et des représentants de l'Assemblée parlementaire de l'OCEMN, de l'Union des associations de transports routiers de l'OCEMN, de la Commission européenne et du Corridor de transport Europe-Caucase-Asie (TRACECA). Dans leur déclaration commune intitulée «Déclaration d'Erevan sur les perspectives de coopération dans le domaine des transports au sein de la région de la mer Noire», les ministres des États membres de l'OCEMN ont reconnu l'importance pour leurs États, d'une part, de l'application complète et effective des conventions et accords internationaux de la CEE

dans le domaine des transports et, d'autre part, de la contribution de la CEE, s'agissant de promouvoir la mise en place concertée de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie et la facilitation du transport international. Ils ont invité les États membres de l'OCEMN à adhérer à l'ensemble des conventions et accords internationaux majeurs de la CEE dans le domaine des transports et à les appliquer effectivement, et ont encouragé une coopération renforcée entre la CEE et l'OCEMN dans le domaine de la mise en place de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie et de la facilitation du transport international, notamment au moyen de l'organisation de manifestations communes.

29. Un atelier sur la mise en œuvre de l'annexe 8 à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières a été organisé conjointement par la CEE et l'OCEMN à Genève en juin 2009. Cet atelier visait à accroître la capacité des pouvoirs publics chargés des politiques douanières, des politiques en matière de transport et des politiques commerciales à mettre en œuvre effectivement la Convention sur l'harmonisation. L'atelier a réuni des représentants d'environ 30 pays, ainsi que diverses organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Les participants au séminaire ont bénéficié de l'échange de bonnes pratiques, concernant la mise en œuvre au niveau national des principales dispositions de l'annexe 8, ainsi que de divers exposés techniques.

30. La troisième réunion du groupe d'experts des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie et l'atelier régional sur la mise en place de liaisons entre l'Europe et l'Asie se sont tenus à Istanbul, au siège de l'OCEMN, du 11 au 13 novembre 2009. Les manifestations ont été organisées conjointement par le Ministère turc des transports, la CEE et l'OCEMN. L'atelier a réuni des représentants d'environ 30 pays, ainsi que diverses organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La tenue de ces manifestations en partenariat avec l'OCEMN a permis d'envisager une collaboration ultérieure et un effet de synergie avec les travaux menés sous les auspices de l'OCEMN et d'aborder des questions propres à la région de la mer Noire, une région qui est au centre des itinéraires de transport entre l'Europe et l'Asie.

### **C. Organisation de coopération économique**

31. Le secrétariat a participé à un atelier sur les transports multimodaux, organisé par l'Organisation de coopération économique et la Banque islamique de développement, qui s'est tenu à Ankara les 25 et 26 mars 2009. Cette réunion était la dernière de cinq ateliers nationaux sur les transports multimodaux, organisés par l'Organisation de coopération économique et financés par la Banque islamique de développement, qui portaient sur des questions d'ordre politique, juridique et technique dans le domaine des transports intermodaux et de la logistique. La contribution du secrétariat de la CEE a notamment consisté à faire des exposés sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine des transports intermodaux en Europe au cours des dix dernières années, sur le rôle des pouvoirs publics dans le développement de la logistique, de l'interopérabilité et des transports intermodaux, sur l'échange d'informations concernant les concepts d'intermodalité, les problèmes de franchissement des frontières, notamment en ce qui concerne la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) ou l'Accord relatif aux transports internationaux de marchandises par chemin de fer (SMGS) et d'autres questions encore.

32. Le secrétariat a aussi organisé le «Premier atelier régional sur la phase II du projet de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie: Facilitation des transports entre l'Europe et l'Asie au sein de la région de l'Organisation de coopération économique», qui s'est tenu à Téhéran du 27 au 29 avril 2009. L'accent, lors de cet atelier, a été mis sur les défis à relever en matière de franchissement des frontières et sur la facilitation de celui-ci, ainsi que sur la

mise en place de nouveaux itinéraires ferroviaires tels que la ligne Istanbul-Téhéran-Almaty (et son extension vers la Chine). La troisième et dernière journée de l'atelier a été exclusivement consacrée aux moyens d'améliorer la mise en œuvre de la Convention TIR. Les participants à l'atelier, environ 50 experts des transports et des questions douanières, venaient de neuf États de la région de l'Organisation de coopération économique et de diverses organisations internationales.

33. Le secrétariat et l'Organisation de coopération économique examinent les différentes façons qui permettraient de renforcer leur coopération, notamment la révision du mémorandum d'accord CEE-Organisation de coopération économique de 2003.

#### **D. Corridor de transport Europe-Caucase-Asie**

34. Comme suite à la signature du mémorandum d'accord sur la coopération entre le TRACECA et la CEE en décembre 2008, le secrétariat a pris part à la réunion des ministres des États membres du TRACECA à Issyk-Kul (Kirghizistan) du 14 au 16 juin 2009.

35. Un nouveau Secrétaire général du TRACECA, M. Zhantoro Satybaldiyev (Kirghizistan), a été élu à la fin de la Conférence ministérielle. La coopération entre le TRACECA et la CEE devrait permettre à tous les pays concernés d'obtenir une meilleure participation du Turkménistan aux activités de coopération internationale, et de résoudre sur le plan pratique les questions de transit à travers le pays. La question du Turkménistan est en effet la plus urgente à l'ordre du jour du TRACECA parce que le non-engagement de ce pays entrave tout progrès ailleurs. La deuxième priorité serait l'Ouzbékistan, comme relevé au cours de la réunion du SPECA qui s'est tenue en mars.

#### **E. Coopération économique régionale pour l'Asie centrale**

36. Les 26 et 27 mai 2009, le secrétariat a assisté au Forum de coopération de la Coopération économique régionale pour l'Asie centrale (CAREC), avec ses divers partenaires, afin d'établir les modalités de partenariat, dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports en Asie centrale. Le programme de la CAREC est un programme auquel participent les plus grandes banques de développement actives en Asie centrale. Il a été lancé et est conduit par la Banque asiatique de développement (BASD), qui y a associé le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, la Banque islamique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

37. Le Forum de coopération de la CAREC a beaucoup fait parler de lui depuis presque un an et le secrétariat estime que la coopération dans le cadre de ce programme est un moyen d'échanger des données d'expérience et des informations sur les projets du SPECA et de la CAREC en cours de manière à pouvoir établir des accords de partenariat, de dissiper les malentendus et de résoudre les problèmes survenant dans le cadre de l'application des normes internationales de facilitation du commerce, et, enfin, de rechercher un appui pour les projets du SPECA et de la CAREC en cours en Asie centrale et en Mongolie.

38. La CAREC se concentre, dans sa stratégie de facilitation du commerce, sur la mise en place de corridors, sans jamais faire état des travaux de la CEE sur les corridors entre l'Europe et l'Asie (ne mentionnant que la CESAP). Les participants ont insisté sur le fait que les diverses organisations devraient mettre au point divers concepts de corridor et regrouper les projets d'assistance pour ces corridors. Mais les concepts de corridor ne coïncident pas, conduisant à un gaspillage de ressources sur des itinéraires et des projets parallèles.

39. Récemment, les 15 et 16 octobre 2009, la huitième Conférence ministérielle de la CAREC a été l'occasion de formuler une déclaration commune CEE-CESAP, soulignant le rôle des activités du SPECA et de la CEE dans le cadre du projet du SPECA, un sujet que ni la CAREC ni la BASD ne connaissent très bien, et il faut donc espérer qu'à l'avenir la CAREC reconnaîtra mieux les travaux effectués dans le cadre du projet du SPECA.

## **V. Mobilisation de fonds destinés aux activités opérationnelles dans le domaine des transports**

40. En 2009, le secrétariat de la CEE a continué à mettre au point un projet financé par la Russie sur la mise en place de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie (phase II du projet).

41. Le Gouvernement italien a bien voulu accepter d'appuyer l'établissement d'une feuille de route sur le rôle de la CEE en faveur de l'utilisation des systèmes de transport intelligents (STI). Le Gouvernement allemand a quant à lui décidé de financer le poste d'expert associé consacré aux STI.

---